

Compte-Rendu du Conseil Municipal Du 6 décembre 2017

Sur convocation du Maire, Monsieur Michel ANDRIEUX, le Conseil Municipal de la Commune du Chalard s'est réuni le Mercredi 6 Décembre 2017 à 18H30.

Etaient présents : M. Michel ANDRIEUX – Mme Marie-Françoise DUVERGER, 1^{ère} Adjointe – M. Frédéric EYMERY, 2^{ème} Adjoint – M. Jean-Louis BEYLIER, Conseiller Municipal – Mme Marjorie KOERTS, Conseillère Municipale – Mme Laurette GUEIDAN, Conseillère Municipale – M. Robert DRURY, Conseiller Municipal – Mme Vanessa MORNAS, Conseillère Municipale.

Absente : Mme Virginie GRUAU qui n'avait pas donné de procuration.

A l'ordre du jour étaient débattues les questions suivantes :

1. L'approbation du Compte-Rendu de la réunion du 18-10-2017.
2. Point sur les Finances communales.
Délibérations : - Décision budgétaire modificative
- Décision sur la modification des statuts de la Communauté de Communes.
3. Préparation de la Fête de Noël 2017 : Colis - cadeaux – goûter.
4. Echo de la réunion du PNR du 16-11-2017.
5. Travaux 2017-2018 :
 - ➔ Travaux de Bourneix (adduction d'eau)
 - ➔ Parking de la Salle des Fêtes
 - ➔ Accessibilité à l'arrière de la Mairie
 - ➔ Etude sur la rue de l'Eglise
6. Questions diverses :
 - ➔ Frais de scolarité des enfants du Chalard à Laignac et St-Yrieix
 - ➔ Consultation de la population sur le thème de la Commune Nouvelle (mars-Avril 2018)
 - ➔ PLU-PLUI – réunion publique le 12 décembre 2017 à 18 h à la Salle des Fêtes.
7. Prochaines réunions :
 - ➔ Préparation du Budget en Février 2018
 - ➔ Vote du Budget fin Mars-début Avril.

.....

1. Approbation du Compte-Rendu

Il n'y a pas de remarque à l'exception de ce qui est inscrit sur le Compte-Rendu :

- Opposition de M. Beylier sur 2 points : - M. Beylier réaffirme son attachement au travail en régie – M. Beylier réaffirme aussi son opposition au transfert de l'eau à la Communauté de Communes ainsi qu'à l'adhésion au Syndicat Vienne-Briance-Gorre – Mme Gueidan abonde dans le sens de M. Beylier.
- Réfection du Parking de la Salle des Fêtes (délibération du 18-10-2017) : un seul devis jusqu'à présent. Mais M. Eymery a consulté d'autres entreprises qui doivent venir visiter le chantier et produire des devis.

- Situation budgétaire :

- L'ensemble des postes a été étudié. Il reste le problème des frais de scolarité pour lesquels le Maire a demandé officiellement l'arbitrage de M. le Préfet. Mme Gueidan et M. Beylier protestent et reprochent au Maire de n'avoir pas rencontré Mme le Maire de Laignac.
- Les chapitres globaux du Budget ayant été respectés, il n'y a pas lieu de modifications fondamentales. Les postes en dépassement ont été étudiés préalablement à la réunion du Conseil en présence de M. Beylier, Mme Duverger, M. Eymery, Mme Mornas, M. le Maire.
- Opposition réitérée sur le transfert de la compétence à la Communauté de communes, s'agissant de l'Eau.

Au total, le Compte-rendu n'a été ni approuvé, ni désapprouvé fondamentalement, certaines questions ont suscité l'opposition de la majorité du Conseil.

2. **D'où les positions suivantes :**

- Refus du transfert à la Communauté de communes du service de l'Eau par 6 voix contre 2 voix.
- Toiture de la Mairie (délibération du 28-09-2016): la question a déjà été étudiée – la réfection est confiée à l'entreprise ADAM pour la somme de 25 000 € environ avec un subventionnement du Conseil départemental et de la DETR (Préfecture).
- Parking de la Salle des Fêtes : d'autres devis viendront compléter celui de l'entreprise Pijassou. Ce dossier continuera d'être suivi par M. Eymery.
- Accessibilité à l'arrière de la Mairie : devis de l'entreprise Adam sur des toilettes hommes et femmes en accessibilité handicapé. Aucune décision n'est prise.
- Etude sur la Rue de l'Eglise : Mme Gueidan proteste en faisant remarquer qu'en période de restriction, on ne peut se permettre ce genre de dépense. Le maire répond à Mme Gueidan qu'il s'agit pour le moment d'une étude et rien de plus.
- S'agissant des frais de scolarité : le Maire ayant saisi le Préfet, il attend désormais son arbitrage. Cependant une réunion est prévue avec les parents des 12 élèves inscrits à Laignac, le 13 décembre à la Salle des Associations.

Mme Duverger a ensuite demandé aux Conseillers de l'aider pour la Fête de Noël du 16 décembre : mise en place des tables – chaises – décorations.

La séance a été levée à 20H45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Compte-Rendu, pour faire et valoir ce que de droit.

Le Maire

Michel ANDRIEUX

P.S. : un **procès-verbal** est établi par le Secrétaire de séance, M. Robert Drury. Ainsi que le prévoit la loi, ce procès-verbal peut être consulté exclusivement à la Mairie après avoir été visé par le Maire